

Initiatives ministérielles

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis très fière de parler ce soir sur les projets de loi C-33 et C-34. Je voudrais remercier le Bloc québécois de me permettre de m'exprimer afin d'appuyer les autochtones du Yukon et d'appuyer la justice envers les peuples autochtones du Canada.

[Traduction]

Je veux profiter du peu de temps dont je dispose pour rectifier certaines déclarations faites ce soir. Tout d'abord, mon vis-à-vis a parlé des négociations qui ont duré 21 ans, ce qui est bien le cas.

J'ajouterais cependant que les peuples autochtones du Yukon ont attendu 92 ans parce que c'est en 1902 que le chef Jim Boss a pour la première fois soulevé la question des revendications territoriales au Yukon. Si cela ne s'était pas réglé après 92 ans, quand cela le serait-il? Il était temps que justice soit faite, comme l'a dit le ministre plus tôt.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le député réformiste a affirmé que les négociations avaient eu lieu à huis clos. Je dois dire à la Chambre que c'était le huis clos le plus large qu'il m'ait été donné de voir en 15 ans au Yukon.

Il y a eu de très nombreuses consultations dans tout le territoire. Lorsqu'il a témoigné devant le comité, le leader du gouvernement précédent du Yukon a fait remarquer que sous le gouvernement dont il faisait partie, il y avait eu 100 séances de consultations publiques. Le gouvernement actuel du Yukon a aussi mené de nombreuses séances de consultation dans tout le territoire, y compris dans les collectivités et auprès de différents organismes dont la Chambre de commerce et les pourvoyeurs, pour ne mentionner que ceux-là.

Le Conseil des Indiens du Yukon a lui-même fait de vastes consultations auprès des peuples autochtones et non autochtones du Yukon.

Pour beaucoup d'entre nous au Yukon et pour moi-même qui ne suis pas originaire du Yukon, il a été très instructif d'observer l'évolution de ce dossier depuis 15 ans. Nous assistons ce soir, avec la coopération d'au moins trois partis politiques à la Chambre, à l'expression d'une véritable démocratie pour la justice, pour une obligation historique, qui se faisait attendre depuis longtemps.

Je félicite le ministre de ses paroles et de sa persévérance dans ce dossier. Grâce à ces deux projets de loi, nous donnons aux Canadiens l'occasion de s'associer pour s'acquitter d'obligations historiques et pour lutter en faveur d'une véritable égalité de tous les citoyens.

En tant qu'habitante du Yukon, et non en tant que députée, je considère que ces deux projets de loi accordent une véritable égalité à tous les habitants du Yukon et servent de modèle pour le reste du Canada.

Je ferai remarquer en terminant qu'on a beaucoup parlé de ce que nous donnons aux autochtones. Il existe un malentendu

fondamental à propos de ce représentent vraiment ces projets de loi et à propos de l'histoire du Canada.

Comme un homme politique européen l'a dit il y a quelque temps, les terres ont été tout simplement volées.

• (2150)

Il s'agit en l'occurrence d'un effort pour redresser un tort envers un peuple. Je voudrais également corriger une autre affirmation qu'on a faite. On a dit que les autochtones du Yukon vivaient dans la région depuis 10 000 ans. D'après certaines preuves d'ordre anthropologique, ils y vivraient depuis au moins 20 000 ans.

Le moment est sûrement venu pour les Canadiens et pour le Parlement de dire qu'il est temps que les habitants du Yukon, que les autochtones du Yukon, obtiennent ce qui leur revient de droit et ce qui relève de leur responsabilité, et que nous intervenions fièrement ce soir pour appuyer cette justice et veiller à ce que justice soit rendue.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et en conformité du paragraphe 78(2) du Règlement, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 76.1.(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.